

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITAUX - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD11

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« des »

le mot :

« les ».

II. – Compléter le même alinéa par le mot suivant :

« suivants : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les équipements de distribution gratuite d'eau potable ne sont que ceux présentés dans les alinéas suivants.